

# Plan de vigilance 2022



**BUT**

toujours  
là pour  
vous

## Contexte réglementaire

---

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, BUT met en œuvre un plan de vigilance relatif à ses activités, celles de ses fournisseurs et de ses sous-traitants avec lesquels une relation commerciale est établie.

Ce plan de vigilance vise à identifier et prévenir les risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement.

Le plan de vigilance se constitue de 5 volets :

- Une cartographie des risques, réservée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques
- Des actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
- Un dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité

# Manifeste

---

BUT ambitionne d'être la référence de l'équipement de la maison accessible à tous et respectueux de l'environnement. En tant que distributeur de produits meuble, décoration et électroménager, BUT est conscient de sa responsabilité envers la société et son environnement face aux conséquences que ses activités engendrent. Pour anticiper et accompagner les changements de notre monde, nous nous appuyons sur des textes et principes directeurs :

- Les principes énoncés dans les conventions de l'OIT
- Les principes directeurs de l'OCDE
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies contenant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Objectifs de Développement Durable (17 ODD)

Chacune des actions de BUT est guidée par une volonté de développer durablement le Groupe.

Si l'ancrage local et la solidarité sont des marqueurs forts de notre ADN, nous nous sommes aussi engagés à participer et à soutenir la préservation des forêts, le déploiement de l'économie circulaire, le respect de la diversité ou encore l'égalité des chances au fil du temps.

Dans une volonté de transparence sur les défis à relever, nous avons pensé ce plan de vigilance comme un état des lieux rendant compte de nos pratiques actuelles et des axes d'améliorations que nous avons identifiés.

Nous y relatons les méthodes suivies, les politiques, actions et mesures déjà mises en œuvre, ainsi que les mesures additionnelles prises dans le cadre du devoir de vigilance.

Ce document, élaboré en collaboration avec les parties prenantes internes à l'enseigne, fera l'objet d'une mise à jour annuelle afin d'assurer la pertinence de la cartographie et des actions de mitigation mises en place.

# Sommaire

---

## Contexte réglementaire

PAGE 02

## Manifeste

PAGE 03

## Sommaire

PAGE 04

## 1 Cadre du plan de vigilance

PAGE 05

### 1.1 Contexte & périmètre du plan de vigilance

1.1.1. L'enseigne BUT

1.1.2. Le périmètre

PAGE 06

### 1.2 Gouvernance du plan de vigilance

PAGE 07

## 2 Cartographie des risques

PAGE 08

### 2.1 Cartographie des risques internes

PAGE 09

### 2.2 Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)

PAGE 10

### 2.3 Analyse & hiérarchisation des risques internes et achats

PAGE 11

## 3 Cadres de références généraux

PAGE 12

### 3.1 Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes

PAGE 13

### 3.2 Charte RSE : un cadre pour les parties prenantes externes

PAGE 14

## 4 Procédures d'évaluation régulière, mesures d'atténuation des risques et prévention des atteintes graves

PAGE 15

### 4.1 Mitigation pour les risques et atteintes graves envers l'environnement

4.1.1. Sur les sites BUT  
4.1.2. Dans nos produits

PAGE 16

### 4.2 Mitigation pour les risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

PAGE 22

## 5 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

PAGE 28

## 6 Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre & évaluation de leur efficacité dans le cadre du plan de vigilance

PAGE 30

1

# Cadre du plan de vigilance

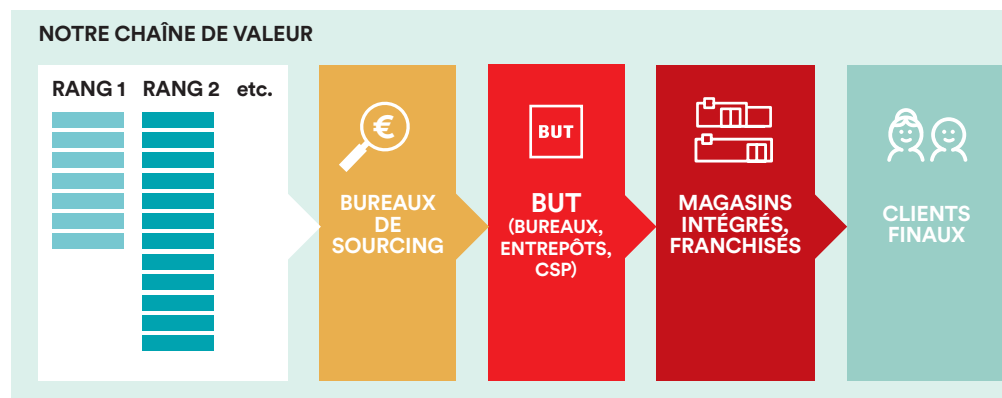


## 1.1 Contexte & périmètre du plan de vigilance

### 1.1.1. L'enseigne BUT



Nos produits : Meuble, décoration, électroménager



- **500 fournisseurs** Achats directs dont **213 fournisseurs** en Asie sur 2021.
- **3400 fournisseurs** Achats indirects dont **95%** sont situés en France

### 1.1.2. Le périmètre

BUT appartient équitablement à WM Holding (Société Associée au groupe XXXLUTZ) et au fonds d'investissement américain CD&R via la société Mobilux dont Conforama est également devenue une filiale en 2022.

Le périmètre de ce plan de vigilance porte sur les activités de l'enseigne BUT, de ses fournisseurs et sous-traitants. En qualité de holding, Mobilux et ses autres filiales ne sont pas concernées.

Les activités de BUT impliquent les bureaux de l'enseigne (services centraux et centres de services partagés), ses 212 magasins intégrés, ses entrepôts ainsi que les chaînes d'approvisionnement liées à ses achats directs et indirects. Pour son prochain exercice, BUT prévoit d'intégrer à son analyse la market place.

Les produits achetés indépendamment par les magasins franchisés du Groupe n'entrent pas dans le périmètre d'analyse du plan de vigilance. Cependant, BUT a la volonté de communiquer et de propager ses engagements au-delà de ses magasins intégrés. Dans cette optique, une forte communication est maintenue avec les franchisés afin de discuter et proposer des plans d'actions.

## 1.2 Gouvernance du plan de vigilance

Parce que la collaboration est essentielle dans les projets d'ampleur, un comité RSE a été constitué afin de déterminer et d'intégrer la stratégie RSE dans l'ensemble des activités, internes et externes.

Indépendamment de ce comité RSE, le plan de vigilance a été piloté et engagé par la Direction RSE et fait l'objet d'une gouvernance spécifique au travers d'un comité Devoir de Vigilance. Celui-ci réunit les différents secteurs d'activité de BUT et est constitué de :

- la Direction RSE
- la Direction Qualité avec son Directeur, le Responsable qualité ameublement et politique bois, la Responsable qualité Décoration, le Responsable qualité Electro-ménager.
- le Responsable prévention des risques
- le Directeur audit interne
- la Responsable des relations sociales
- le Directeur des opérations logistiques
- la Directrice achats indirects

La diversité des membres du comité a permis la réalisation d'un plan de vigilance détaillé basé sur les connaissances techniques et opérationnelles des experts métiers. Le comité s'est impliqué dans toutes les étapes, de la définition des risques à la mise en œuvre des plans d'action.

Les modalités de fréquence de réunion de ce comité et de reporting à la Direction sont détaillées dans la dernière partie.

2

## Cartographie des risques





## 2.1 Cartographie des risques internes

Il est de la responsabilité de BUT d'anticiper, minimiser et contrôler les impacts de ses activités.

L'analyse des risques internes se concentre sur les risques susceptibles de subvenir dans le périmètre du siège social, des magasins intégrés et des entrepôts. Elle prend en compte les collaborateurs de l'enseigne et les clients présents dans les magasins.

Une première cartographie a été réalisée en 2020. Le comité Devoir de Vigilance a établi une méthodologie d'évaluation des risques en les hiérarchisant sur la base de leur probabilité et de leur impact.

RISQUES ANALYSÉS :

- **Respect des droits humains et libertés fondamentales** : Harcèlement, Discrimination, etc.
- **Santé et sécurité** : Atteintes aux personnes, Accidents de manutention, Incendie, etc.
- **Environnement** : Gestion des déchets

L'impact (gravité) de chaque risque a été évalué selon trois critères :

- Un critère « **Financier** »
- Un critère « **Image et réputation** »
- Un critère « **Continuité de l'activité** »

Chaque risque a obtenu une cotation en prenant en compte sa probabilité d'occurrence, son impact ainsi que la capacité de l'enseigne à le détecter ou à éviter le danger.

Dans un souci d'homogénéisation, cette cartographie interne sera refondue et mise à jour en 2022. Elle suivra une méthodologie similaire à celle de la cartographie des risques achats. Outre le comité Devoir de Vigilance, elle sera soumise au CSEC.

## 2.2 Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)

Les risques internes (au sein de BUT) et les risques achats (dans les chaînes d'approvisionnement) sont analysés séparément car la nature même des risques diffère. Ainsi, ceci permet de proposer des plans d'actions pertinents et spécifiques aux risques identifiés. La cartographie achat caractérise les risques liés aux enjeux de Développement Durable des produits et services achetés par l'enseigne. L'objectif est d'identifier les familles d'achats les plus exposées pour orienter les prises de décision.

### MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES :

**1 | Groupement des catégories :** Les familles de produits présentant des enjeux environnementaux et sociaux similaires ont été regroupées pour faciliter l'analyse et le suivi des plans d'actions.

**2 | Identification des pratiques déjà existantes :** Un état des lieux des pratiques existantes a été réalisé au moyen d'une consultation des parties prenantes internes. Quinze entretiens ont été menés sur une période de 4 mois avec les experts métiers pour identifier les risques et actions de mitigations en place (pratiques de veille, cartographies des risques, actions de prévention, de limitation et de remédiation). Les membres du comité Devoir de vigilance ont été interviewés, et certains experts internes ont participé à la cotation des risques.

**3 | Construction de la grille d'analyse des risques** (voir tableau ci-dessous) : Les risques sociaux, sociétaux, environnementaux et éthiques selon lesquels les achats doivent être analysés ont clairement été identifiés. Cette liste est basée sur les principaux référentiels internationaux en la matière (ex : ISO26000, GRI, SA8000). La grille ainsi établie permet d'identifier les enjeux d'une catégorie sur l'ensemble du cycle de vie du produit / service concerné.

### RISQUES ANALYSÉS :



**4 | Cotations :** Les risques ont été cotés selon une échelle allant de 1 (risque assez faible) à 4 (risque très élevé). Ces cotations permettent de comparer entre elles des catégories de manière objective.

En complément des facteurs de probabilité et de gravité liés à la survenance d'un événement, le niveau de risque a été ajusté selon des facteurs liés à l'environnement social, normatif ou géographique dans lequel évoluent les fournisseurs pour une catégorie achats donnée. Ainsi, les enjeux spécifiques de certains pays d'approvisionnement ont été évalués, notamment pour la catégorie bois (Europe de l'Est et Brésil) ou encore pour les métaux (République démocratique du Congo et Chine).

## 2.3

### Analyse & hiérarchisation des risques internes et achats

La hiérarchisation des risques permet d'identifier ceux qui présentent un niveau élevé à prioriser dans l'adoption de plans d'actions, dans le but de les prévenir et de les maîtriser.

Pour l'analyse des risques internes, les résultats font ressortir en priorité des **risques Santé et Sécurité concernant les collaborateurs et/ou les clients au sein des magasins.**

Concernant l'analyse des risques achats, les catégories prioritaires ont été identifiées en combinant le risque RSE et les montants achats alloués.

Les activités de BUT impactent principalement **la consommation des ressources naturelles** nécessaires à la fabrication des produits. Cet enjeu fondamental a fait émerger des politiques en faveur de la protection de l'environnement.

Les approvisionnements **en Bois et Panneaux à base de bois** ont été identifiés comme particulièrement à risque. C'est dans ce contexte que BUT s'est doté depuis plusieurs années d'une politique bois (cf partie 4. avec paragraphe sur la Politique bois) soumise à un processus d'amélioration continue. D'autres catégories sont identifiées telles que **le Plastique, les Matières Synthétiques ou encore les Matières Végétales** (coton, huile de palme, fibre de coco et lin). Bien qu'ayant déjà recours à des actions de mitigation sporadiques, BUT s'empare du sujet en structurant actuellement une politique d'écoconception ambitieuse (cf partie 4. avec paragraphe sur l'écoconception).

Il est entendu que cette méthode de hiérarchisation n'exclue aucun risque ni aucune catégorie du périmètre de la vigilance.

3

## Cadres de références généraux



**BUT affirme sa volonté d'identifier et de réduire tout risque relatif aux mauvaises conditions de travail de ses collaborateurs internes et externes.**

### 3.1

## Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes

Conformément à la loi Sapin 2, un **Code de conduite et de vigilance** a été diffusé auprès de l'ensemble des salariés et fournisseurs BUT. Il est annexé au règlement intérieur consultable sur le site interne de l'enseigne et est affiché dans les locaux de chaque magasin.

Le comité d'éthique chargé de veiller à la bonne application de ces principes est présidé par le Directeur des Ressources Humaines et se compose du Directeur Financier, d'un représentant de l'audit interne et d'un représentant de la prévention des risques.

Le code de conduite énonce et porte à la connaissance de tous les acteurs de la vie de l'entreprise BUT les valeurs d'intégrité, de respect, de solidarité, d'esprit d'équipe, de créativité, d'ouverture d'esprit et d'engagement.

Les principes contenus dans ce code de conduite indiquent aux collaborateurs les bonnes pratiques de l'enseigne. Ce cadre de référence doit être connu et respecté par chaque collaborateur sans distinction, y compris les dirigeants, managers et employés. Chacun est tenu d'agir dans le respect de l'éthique.

Le code de conduite de BUT prévoit le respect de certains principes fondamentaux en matière de droits sociaux et environnementaux :

- **Le respect de la personne** prenant notamment en compte la diversité, l'égalité des chances pour tout.e.s, la lutte contre la discrimination, la protection contre le harcèlement, la santé et sécurité des collaborateurs et clients, l'interdiction au travail dissimulé ou forcé et enfin la protection des données personnelles.
- **Le respect des biens de l'entreprise** et notamment les valeurs d'intégrité, d'honnêteté et de transparence dans le cadre des activités commerciales mais également la protection du patrimoine social, économique ou immatériel de l'entreprise.
- **Le respect des règles de commerce** afin de protéger les droits des clients et autres acteurs économiques.
- **La responsabilité sociétale et environnementale** qui va comporter un reporting basé sur trois piliers : environnemental, économique et social.
- **Le dialogue social** qui assure le lien entre les partenaires sociaux et la Direction et permet de trouver les solutions d'amélioration nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

PLUS DE

**70%**

**DES COLLABORATEURS**

l'ont déjà suivie et une nouvelle vague de formation est déployée en 2022. Cette formation fait partie du parcours obligatoire d'intégration.

## 3.2

### Charte RSE : un cadre pour les parties prenantes externes

BUT souhaite que ses fabricants et fournisseurs s'engagent eux-aussi dans une démarche responsable. A ce titre, BUT a intégré sa **Charte RSE** en annexe de tous les contrats avec ses fournisseurs, qui doivent impérativement la signer.

Cette Charte RSE vise à promouvoir des comportements et des processus responsables et à préférer des produits respectueux pour l'environnement.

Elle engage les fournisseurs à respecter :

- les règles internationales édictées par l'ONU, notamment les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La charte prévient notamment les fournisseurs qu'ils pourront être soumis à des audits sociaux et/ou environnementaux.

La Charte RSE aborde les sujets suivants :

- **La lutte contre la corruption**
- **Le respect des conditions de travail** (le respect des droits fondamentaux au travail tels que définis par l'OIT et les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies)
- **La protection de l'environnement**
- **Le respect des règles en matière d'hygiène et de santé publique**
- **La protection des animaux**

**100%**  
**DES**  
**FOURNISSEURS**  
**BUT**

ont signé la charte RSE.  
Après avoir été formalisée  
en 2016, un projet de  
refonte est prévu pour  
septembre 2022.

4

**Procédures d'évaluation régulière,  
mesures d'atténuation  
des risques et prévention  
des atteintes graves**

## 4.1 Mitigation des risques et atteintes graves envers l'environnement

L'un des axes prioritaires de la feuille de route RSE de BUT est la diminution des impacts et l'amélioration de la performance environnementale. Cette priorité a donné lieu au premier pilier de la stratégie RSE « Mieux produire » qui renvoie à divers engagements tels que les Achats Responsables.

### 4.1.1. Sur les sites BUT

#### GESTION DES DÉCHETS

En 2021, le taux de tri des déchets générés sur les magasins intégrés de BUT (siège social, magasins et entrepôts, CSP) est établi à 65%. Le taux de tri des magasins franchisés ne sont pas comptabilisés. L'objectif est d'atteindre 70% en 2024 et 90% de taux de tri en 2026.

Les déchets sont répartis ainsi :



\*(déchets d'équipements électriques et électroniques) et DEA (déchets d'éléments d'ameublement)

**Waste Pilot** : l'équipe dédiée à la gestion des déchets dispose d'un outil centralisé permettant une gestion optimale et connectée du poste déchets. Celui-ci permet de tracer, centraliser et maîtriser les déchets de BUT en temps réel. En plus de mesurer le tonnage, il prévoit des simulations pour anticiper une meilleure organisation des bennes et une optimisation de la gestion des déchets.

L'outil inclut la demande des collectes de chaque magasin, la déclaration et la gestion des non-conformités (retard, déclassement ...) ainsi qu'une gestion intégrée des pesées.

BUT utilise Waste Pilot depuis 2018. 95% des magasins BUT ont été formés et utilisent l'outil.



## RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Afin de gérer et minimiser les consommations d'énergie de BUT, la Maintenance et l'équipe RSE ont édité un certain nombre de Consignes de réduction d'énergie. Tous les sites de l'enseigne ont été sensibilisés à ces consignes. Un tableau de bord national permet d'améliorer la performance énergétique en mensualisant les données des magasins. Selon le décret tertiaire en vigueur, la réduction est fixée par rapport à l'année de référence 2019.

### Actions spécifiques sur le dernier trimestre 2022

En réaction au contexte géopolitique de l'année, des tensions sur la disponibilité de l'énergie sont à considérer. Afin de répondre à l'appel du gouvernement, la grande distribution met en place un protocole de sobriété énergétique urgent.

Le plan de sobriété de BUT est en phase d'élaboration et sera déployé dès octobre 2022. L'objectif est de réduire de 10% les consommations énergétiques pour le dernier trimestre 2022 par rapport à 2021. Des actions immédiates sont en discussions telles qu'éteindre les enseignes la nuit, baisser les chauffages d'un degré. Un comité dédié a été créé et comprend la Direction RSE, la Direction RH, la Prévention des risques, la Maintenance et des représentants des sites (magasins, siège, centres de services partagés et plateformes logistiques).

De manière générale, BUT envisage de pérenniser certaines actions pour diminuer sa consommation énergétique sur le long terme. Ces efforts s'ajouteront aux pratiques déjà en place sur les sites : par exemple la mesure de consommation énergétique des entrepôts et magasins grâce à l'outil Deepki ou l'équipement des entrepôts centraux de solutions LED. D'ici 2024, la totalité du parc en sera doté.

### Gestion du risque de fuite et de pollution chimique

Afin de pallier le risque de fuite d'hydrocarbure sur les parkings, chaque site est incité à acheter un kit d'absorption.

Autrement, le risque lié aux produits chimiques est très faible et se limite aux produits de nettoyage en magasins, et à quelques produits (type peinture). Des consignes de stockage et des recommandations pour les achats ont été édictées. Bien que l'enseigne recommande de ne pas stocker de produits dangereux, une vigilance est portée sur la présence et la lisibilité des phrases de risque (pictogrammes) si le besoin est indiqué.

### 4.1.2. Dans nos produits

#### POLITIQUE BOIS DE BUT

Le bois est une ressource naturelle stratégique pour l'enseigne. En effet, elle est très largement présente dans l'offre produit BUT, et plus majoritairement dans l'ameublement représentant environ 65% du chiffre d'affaires de BUT. Les achats de bois s'élevaient à plus de 750 millions d'euros en 2021, soit environ 50% des achats.

De ce fait, BUT a créé en 2018 une politique bois et a décidé de s'engager durablement pour un approvisionnement bois responsable. La politique vise à sourcer les produits bois dans des conditions responsables pour que ces produits ne contribuent pas à la déforestation et à la destruction ou dégradation des habitats hébergeant la biodiversité et faisant vivre les peuples et communautés locales qui en dépendent.

Les engagements de la politique bois BUT s'articulent autour de 6 piliers, posant la définition d'une source responsable :

- **Le respect de la légalité, du régime foncier et des droits d'utilisation des terres**
- **Le respect des relations avec les populations locales dites communautaires**
- **Le respect du droit des travailleurs**
- **La préservation des ressources en eau et la qualité des sols**
- **La préservation des écosystèmes et de la biodiversité**
- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre**

La politique bois s'inscrit également dans le cadre de l'engagement de l'enseigne sur la traçabilité du matériau bois. C'est un travail de transparence, de coopération et d'accompagnement que mène BUT avec ses fournisseurs. Ainsi, les chaînes d'approvisionnement des usines sont retracées et l'implication réelle de chaque fournisseur est évaluée.

Ce processus est annuel, de telle sorte que la traçabilité est vérifiée tous les ans. Il s'articule autour de 3 étapes :

**1. La collecte des informations relatives aux chaînes de valeur : identification des maillons des chaînes d'approvisionnement et collecte des documents de preuves associés**

**2. L'évaluation des risques avec une matrice d'évaluation du risque fournisseur via l'analyse des fiches de traçabilité**

**3. La mise en place des plans d'actions d'atténuation des risques visant au respect de la politique bois BUT, tels que la collecte de documents additionnels ou la réalisation d'audits bois (audits sociaux et environnementaux).**

## Earthworm

Afin de valider le caractère responsable de ses approvisionnements en bois et dérivés, BUT travaille avec Earthworm Foundation, une organisation internationale à but non lucratif qui aide les entreprises à s'approvisionner de manière plus responsable. Cette collaboration permet un regard d'expert neutre dans l'analyse et l'évaluation de nos chaînes d'approvisionnement en bois. L'organisme réalise des audits sur le terrain dont les résultats sont discutés lors de réunions de suivi régulières. Les décisions concernant la suite des opérations sont prises de manière collégiale.

BUT s'est fixé pour objectif d'atteindre 100% de bois issu de sources responsables en 2024. A ce jour, le bois provient essentiellement de France, d'Europe et d'Asie.

En 2022 :



A ce jour,  
**100%**  
des fournisseurs BUT concernés  
se sont engagés à respecter  
la politique bois au travers  
de sa signature dans les contrats.

La politique s'applique à tous les produits issus de la centrale BUT qui sont commercialisés dans les magasins BUT SAS ainsi que dans les magasins franchisés. Les collaborateurs BUT sont sensibilisés à cette politique lors de conventions internes où les objectifs et le suivi du déploiement de la politique sont exposés.

## POLITIQUE EMBALLAGE

L'emballage des produits génère divers impacts sur l'environnement : utilisation de ressources renouvelables, utilisation de substances chimiques et de matières nocives telles que le PVC. De ce fait, BUT a créé sa première politique emballage en 2018 afin de minimiser son impact. Le périmètre de cette politique prend en compte toute la chaîne d'approvisionnement jusqu'au domicile du client.

Son objectif est :

- **D'optimiser** au maximum l'emballage en réduisant la quantité de composants utilisés et diminuant les volumes pour permettre une distribution plus efficace
- **Promouvoir** l'utilisation du carton éco-certifié (FSC ou PEFC)
- **Éviter** d'utiliser de nombreux types de matériaux et des matériaux composites, en essayant de concevoir des emballages à partir d'un seul matériau
- **Utiliser** des matériaux faciles à séparer pour permettre à l'utilisateur final de les trier en fin de vie
- **Préférer** des matériaux faciles à recycler, en énergie ou en compost
- **Privilégier** un emballage conçu pour être réutilisé
- **Donner la priorité** aux matériaux d'emballages dérivés de matières premières de sources renouvelables, limiter le polystyrène ou la mousse expansée
- **Promouvoir** le tri sélectif par les clients à des fins de recyclage

Avec l'accompagnement d'expertises extérieures, la politique est en cours de refonte sur l'année 2022 afin d'augmenter son niveau d'exigence. L'objectif est de développer un emballage plus vertueux sur l'ensemble du cycle de vie du produit.

## ÉCO-CONCEPTION POUR MINIMISER L'UTILISATION DE RESSOURCES

En réponse aux enjeux de raréfaction des ressources et de la pollution liées à certaines matières, BUT a élaboré une démarche globale d'Éco-conception en octobre 2021. C'est une mesure de mitigation forte ayant pour objectif de :

- **utiliser moins de matières premières** et plus respectueuses de l'environnement
- **réduire l'utilisation de produits chimiques** lors de la fabrication des produits
- **minimiser les impacts des produits** sur l'ensemble de leur cycle de vie

A ce jour, un outil d'évaluation des produits a été développé et permet de chercher des pistes de solutions d'Éco-conception. Il en ressort notamment une notation permettant de valider le caractère éco-conçu d'un produit : il sera considéré comme éco-conçu s'il obtient une note de A ou B. Cette démarche fait l'objet d'une revue critique par le Pôle Éco-conception afin d'attester qu'elle respecte les référentiels prévus par l'ADEME.

BUT a débuté l'éco-conception en octobre 2021. Cette démarche est mise en place dans sa globalité grâce à l'accompagnement de THINK+, agence d'expertise en Eco-conception. Une feuille de route a été construite, définissant l'ensemble des opérations à réaliser par l'enseigne pour atteindre ses objectifs en Eco-conception à horizon 2026.



<sup>1</sup>Guide de lecture sur référentiel MEUBLES en BOIS BP X30-323-4

À DATE  
**82%**  
**DES COLLABORATEURS**  
 identifiés comme étant confrontés à la notion d'écoconception ont été formés, dont 100% des acheteurs. Une vingtaine de fournisseurs ont également déjà été formés.

Chaque univers bénéficie de la stratégie d'Éco-conception spécifique à ses enjeux :

- **Electroménager** : limiter la consommation d'eau et d'énergie dans la phase d'usage, allonger la durée de vie du produit
- **Décoration** : renforcer la traçabilité des matières premières sur le textile et les teintures, privilégier les matières recyclées
- **Ameublement** : renforcer la traçabilité du bois et travailler sur la réduction de ses impacts (cf partie 4. avec paragraphe sur la Politique bois)

Des critères communs ont également été établis :

- Privilégier les fabricants avec un mix énergétique inférieur à 50% de charbon
- Choisir des emballages sans plastique
- Améliorer l'impact du transport et privilégier le transport par voie ferroviaire ou fluviale.

**BUT se fixe des objectifs ambitieux :**

> **Objectif 2024** : 40% des produits de nos marques exclusives Eco-conçus (Linea Natura, Time, Zandiara, Modern living, Amatiss, Nuit faubourg)

> **Objectifs 2026** :

- 100% des produits de nos marques exclusives Eco-conçus
- 100 % des produits BUT évalués en interne par l'outil d'Éco-conception.

Le projet Éco-conception vient renforcer les actions déjà mises en place par BUT qui portent notamment sur l'approvisionnement en matières labélisées ou recyclées.

En 2021, BUT proposait par exemple la gamme de produits de literie Nuits Faubourg dont les matières sont exclusivement fabriquées en France (matelas, sommiers, têtes de lit et linge technique) ou en Europe (linge de lit). Les produits sont certifiés OEKO-TEX (sans substances nocives pour la santé) et les matières en bois sont issues de forêts gérées durablement, comme en atteste la certification PEFC.

Enfin, certains produits de la marque Nuit faubourg sont composés de fibres issues de matériaux recyclés et biodégradables. C'est le cas du tissu « biofab » qui a le pouvoir de se dégrader naturellement après enfouissement, sans pour autant perdre de sa résistance pendant la phase d'utilisation. Le temps de dégradation du tissu polyester conventionnel est compris entre 300 et 500 ans quand le tissu « biofab » se dégrade en 3 à 5 ans seulement .

#### ECONOMIE CIRCULAIRE POUR MINIMISER LES DÉCHETS

Dans un souci de lutte contre le gaspillage et les déchets, la loi AGEC pour une économie circulaire impose aux distributeurs de mettre en place **un système de collecte et de traitement des produits** en fin de vie afin d'assurer un réemploi ou un recyclage.

Eco-mobilier et Eco-système sont deux éco-organismes agréés par l'Etat qui agissent sur la collecte des déchets. Au-delà de contribuer au paiement règlementaire de l'éco-participation, BUT est l'un des membres fondateurs de ces éco-organismes et fait partie de leurs conseils d'administration. L'enseigne est aussi en partenariat avec CITEO.

Ces éco-organismes prennent en charge la collecte en fin de vie des produits et apportent des solutions pour les valoriser. Il peut s'agir d'offrir une seconde vie au produit, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie. Ces éco-organismes ont aussi un rôle de sensibilisation auprès des collaborateurs et des clients.

BUT travaille également en partenariat avec Happy Cash et Envie afin de faire bénéficier aux produits d'une seconde vie.

## 4.2 Mitigation des risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

### FORMER ET SENSIBILISER LES COLLABORATEURS

BUT s'attache à créer un cadre de travail stimulant et chaleureux où chacun peut participer au développement de l'entreprise dans le respect de nos valeurs.

La volonté d'accompagner le développement des carrières a été l'opportunité pour BUT de créer son propre campus de formation et de professionnalisation afin de permettre aux collaborateurs d'évoluer dans différents domaines.

Aujourd'hui, il existe plus de 300 modules accessibles en e-learning portant notamment sur des formations sécurité ou des formations métiers. Certaines de ces formations sont obligatoires et communes pour l'ensemble des collaborateurs :

- Bienvenue chez BUT
- Code de conduite des affaires et de vigilance
- Le RGPD
- Lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel
- La cybersécurité
- La santé-sécurité
- Les risques humains
- L'incendie : les actions de prévention, les moyens d'extinction, le process d'évacuation

Il existe également certaines formations obligatoires additionnelles propres à certains métiers. C'est le cas pour les vendeurs avec la formation obligatoire :

« l'accueil des personnes en situation de handicap ».

En 2021, les budgets alloués à la formation sont :



Détail des heures de formations effectuées en e-learning en 2021 :



Au total, 6 015 collaborateurs ont été formés en 2022.

En outre, un guide des bons usages des outils numériques professionnels est disponible dans l'objectif d'assurer le droit à la déconnexion.

<sup>2</sup>Informations complémentaires sur le tissu biodégradable « biofab » : il est fabriqué à partir du premier polyester 100% recyclé postconsommation biodégradable. Des tests qualités certifiés par ASTM D5511, équivalent à ISO DIS15985 ont été effectués et concluent que le tissu est biodégradable dans les sites d'enfouissement après 1278 jours.

## ASSURER L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Chez BUT, la politique égalité entre les femmes et les hommes porte des objectifs dans 6 domaines différents afin de renforcer une représentation équitable et juste :

- Garantir une égalité d'accès à l'emploi pendant l'embauche
- Faciliter les évolutions professionnelles par l'accès à la formation
- Favoriser la promotion professionnelle à tous en interne
- Améliorer les conditions de travail
- Garantir une égalité de rémunération effective
- Améliorer l'accompagnement de la parentalité par l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Cela passe entre autres par le fait d'assouplir la période de prise de congés pour évènement familiaux :
  - **Congés paternité** : maintien de salaire pour le père à hauteur de 15 jours sur les 25, 22 en cas de naissance multiple.
  - **En cas d'hospitalisation de l'enfant**, maintien du salaire du père durant 30 jours.
  - **En cas d'hospitalisation de l'enfant**, augmentation du nombre de jours d'absence autorisée rémunérée.



Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (année fiscale 2022) = **88/100**

Tous les collaborateurs de BUT sont amenés à suivre un e-learning sur la « Lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel » dans le cadre du parcours de formation obligatoire.

## PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

### ► Lutter contre la discrimination en favorisant la diversité

Depuis 10 ans, la diversité et l'inclusion sociale sont des valeurs intégrées dans les pratiques et la culture de BUT. C'est une démarche chère au Groupe qui illustre une volonté de mieux refléter et respecter la pluralité des individus composant nos sociétés.

En mai 2021, BUT a signé la Charte diversité qui confirme sa volonté d'agir pour le respect des différences et d'égalité des chances. Sa mise en œuvre témoignera de sa volonté de lutter contre toutes les discriminations et de tendre vers un management inclusif.

A date, 100% des directeurs de magasin et directeurs régionaux ont participé à la formation « Sensibilisation Diversité ». Cette formation est également proposée pour les managers du siège et les CSP (centre de services partagés).

Réalisée par des intervenants externes, elle aborde de manière dynamique et sous forme de mises en situation réelles les thèmes du sexisme, du handicap et de la discrimination.

Au total 70% des managers du siège et CSP ont réalisé cette formation.

En 2022, une formation spécifique a été réalisée pour l'équipe de recrutement des ressources humaines. Un intervenant externe a animé cette journée de sensibilisation afin que chacun puisse prendre conscience de ses stéréotypes et ses biais cognitifs et afin de pouvoir écarter tout risque de discrimination lors du recrutement.



BUT a créé une **mission handicap** en 2011 dont l'équipe anime la feuille de route de l'enseigne.

Le 4ème accord collectif pour l'emploi des personnes handicapées a été signé à l'unanimité par les organisations syndicales (2020/2022). Ces engagements sont les suivants :

- **Adapter** l'environnement de travail aux besoins de chacun
- **Sensibiliser et communiquer** autour des questions de diversité

**4,53%**  
DES  
COLLABORATEURS  
en situation de handicap  
en 2021

La mission handicap accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs démarches, qu'il s'agisse de la demande de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, ou encore de matériel adapté comme des appareils auditifs ou des chaussures orthopédiques.

En 2020, un réseau de 14 ambassadeurs handicap de magasin et salarié a été lancé dont l'objectif est de relayer la mission handicap, déployer les actions sur le terrain et faire vivre longtemps nos engagements. En 2021, ce réseau s'est agrandi avec 18 personnes.

EN  
PRATIQUE

**Cas du magasin de Caen :** Accompagné par le directeur de magasin et la Mission handicap, un vendeur malentendant a pu bénéficier d'une formation de deux ans et a obtenu deux certifications dans le domaine de la Langue des Signes Française. Aujourd'hui, ce collaborateur accueille, accompagne et renseigne des clients du magasin qui parle en Langue des Signes Française.

#### ► Permettre l'insertion professionnelle des jeunes et l'accompagnement des séniors

En tant que grande enseignante, BUT souhaite soutenir la jeune génération qui arrive sur le marché du travail et l'aider à progresser en entreprise. La variété de métiers et le recrutement de proximité font de BUT un acteur clé de l'insertion professionnelle.

En 2021 :

**16%**  
DE L'EFFECTIF  
est composé  
de jeunes de moins  
de 25 ans

**206**  
ÉTUDIANTS  
en contrat  
d'apprentissage et de  
professionnalisation  
ont intégré BUT  
en 2021

Pour les salariés en fin de carrière, BUT met en place un mécanisme de temps de travail bonifié et/ou majoré permettant de réduire le temps de travail en préservant un maintien de leur rémunération.



## VEILLER À L'ÉCOUTE ET AU BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

Le **canal d'expression Zest** permet aux collaborateurs de s'exprimer sur de nombreux sujets de manière anonyme. Il est l'opportunité d'enrichir l'expérience collaborateur et de pratiquer une culture du retour sur les expériences vécues tout au long de l'année. En 2020, les collaborateurs ont ainsi été interrogés sur le télétravail, les tenues vestimentaires ou encore la crise sanitaire.

Chaque année, **une enquête « la voix du collaborateur »** est lancée sous forme d'ENPS (Employee Net Promoter Score). Elle permet de sonder les collaborateurs sur leur bien-être au travail. Le retour de ce sondage est essentiel pour faire grandir l'enseigne et faire émerger les points forts et les axes d'amélioration. À la suite des résultats de ce sondage, une Charte du télétravail a été rédigée en 2021 et les outils informatiques ont été renouvelés afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Enfin, **un bilan social** est réalisé annuellement afin d'obtenir des données quantitatives sur la situation de l'entreprise dans le domaine social. Cet outil permet de suivre année après année les évolutions sur l'emploi, la rémunération, les conditions d'hygiène et de sécurité, les formations et les relations professionnelles.

## GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

### ► Des collaborateurs et des clients

Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs, des clients dans les magasins et des partenaires fait partie intégrante des priorités de BUT.

Une équipe d'environ 8 contrôleurs veille à instaurer et contrôler les Règles de Prévention des Risques. Ces règles sont communiquées via des formations spécifiques, des campagnes d'affichage sur site et la publication d'une newsletter mensuelle Risqu'info destinée à tous les collaborateurs.

Le parcours de formation obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs BUT comprend un module sur la santé et la sécurité au travail.

Chaque année, les plateformes logistiques, le siège social et les 322 magasins de l'enseigne renseignent chacun un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui présente les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs. Une équipe dédiée veille à la conformité de ces documents. BUT a pour projet à horizon 2024 de compiler en ligne tous les DUERP grâce à la plateforme SYMALEAN, permettant ainsi une analyse plus fine.

Les risques prioritaires identifiés sont principalement liés à la manutention :

- Risques physiques : gestes répétitifs, travail statique, efforts, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes...
- Risques psychologiques : pression temporelle, exposition directe à la clientèle, travail répétitif...

Pour y pallier, des équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs (EPC) ainsi que des outils d'aide à la manutention sont déployés. Des projets pilotes s'emploient à réduire le risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Des séances d'échauffement avant prise de poste dans les entrepôts ont par exemple été mises en place.

Concernant le dispositif de signalement, l'outil dématérialisé Symalean a été mis en place en 2020 et permet aux directeurs de site de déclarer les accidents du travail, incidents et accidents évités. Tous les directeurs et responsables de sites ont été formés de sorte à assurer au moins un référent par site, les formations seront renouvelées prochainement. Des retours sur expérience sont formalisés après chaque accident grave afin de notamment permettre la mise en place d'actions préventives.

Taux de fréquence accident travail (hors franchisés) :

- **1,7** en 2020
- **7,2** en 2021\*

L'accidentologie est reportée aux Ressources Humaines, au CSE et aux syndicats. Les résultats sont également analysés et présentés en magasin pour sensibilisation. Bien que les magasins franchisés ne soient pas comptabilisés dans l'accidentologie du Groupe BUT, des bonnes pratiques leur sont partagées.

#### SYSTÈME D'AUDIT INTERNE BUT

Un dispositif de contrôle interne permet d'assurer la bonne application des règles de sécurité sur les sites BUT

- > **1<sup>er</sup> niveau** : contrôle mensuel des sites réalisés par les responsables des service Sécurité, les directeurs de magasins ou les directeurs des dépôts
- > **2<sup>ème</sup> niveau** : campagne de contrôle étendue sur 4 mois, déployée sur les 200 sites en propre de BUT. Chaque site est contrôlé annuellement par des prestataires externes. Afin de garantir la qualité des contrôles, tous les contrôleurs sont formés annuellement par BUT. S'ajoute à cela une formation spécifique pour le contrôle des racks par des entreprises spécialisées. A l'issue des contrôles, des plans d'actions sont soumis aux directeurs de sites. Des délais d'action spécifique sont fixés en fonction de la non-conformité constatée.
- > **3<sup>ème</sup> niveau** : un contre-audit est mené sur un échantillon de site pour assurer la conformité et la qualité du contrôle mené.

\*Cette forte augmentation s'explique par la baisse d'activité due à la pandémie en 2020 ainsi qu'au déploiement du nouveau logiciel permettant de mieux répertorier les accidents (cette hausse est la résultante de la déclaration des accidents de moindre gravité).

#### ► **Vigilance avec la pandémie COVID-19**

Face à l'épidémie du COVID-19, BUT a dû s'adapter aux différentes mesures gouvernementales afin d'assurer la santé et sécurité des citoyens. Les magasins et les entrepôts ont été fermés le temps de créer des protocoles sanitaires pour assurer la santé et la sécurité des collaborateurs et des clients. Dans ce contexte, BUT a instauré un dialogue continu avec ses partenaires sociaux, ce qui a permis la réouverture des magasins dès la fin du premier confinement en 2020. Ce protocole implique le respect des gestes barrières pour et par tous, la distribution d'équipements de protection pour nos collaborateurs et plus globalement un book de reprise d'activité regroupant l'ensemble des procédures à mettre en œuvre pour les directeurs de magasin. Ces mesures de sécurité et de vigilance ont été validées par la certification Socotec dès juillet 2020.

#### ► **Innocuité des produits**

BUT porte une attention particulière à la composition de ses produits afin d'assurer la sécurité de ses clients. Pour se faire, BUT a rédigé de plans de maîtrise incluant ; une analyse de risque, une étude des irritants clients nourris par les réclamations des clients, une synthèse des exigences réglementaires et normatives, les process de contrôle Adhoc pour vérifier la conformité du produit et contrôler les productions. Suivant les familles de produits une collecte documentaires est effectuée pour vérifier la conformité chimique, mécanique et électrique, complétée par des analyses effectuées dans les plus grands laboratoires internationaux. Ces plans de maîtrise alimentent les exigences communiquées aux fournisseurs. Dans le cas où un problème qualité surviendrait malgré nos différents moyens de maîtrise mis en place, une procédure de traitement des incidents Qualité permet de traiter efficacement et rapidement des retraits de ventes et des rappels produits. Cette procédure permet de limiter l'exposition de nos clients à ce risque. Cette procédure est conforme aux réglementations en vigueur et aux avis du Conseil National de la Consommation édité le 13 Juillet 2018.

EN 2020

**192**  
**AUDITS**

ont été réalisés dans nos usines partenaires en Asie

### ► Risques sécurité liés aux catastrophes naturelles

Une **cartographie spécifique liée aux risques d'exposition** aux catastrophe naturelles a été réalisée pour chaque site en 2021. Ce sont notamment des risques de grêles, d'incendies, d'inondations et de fortes chaleurs qui ont pu être identifiés. Des plans d'actions sont en cours d'élaboration pour chaque magasin.

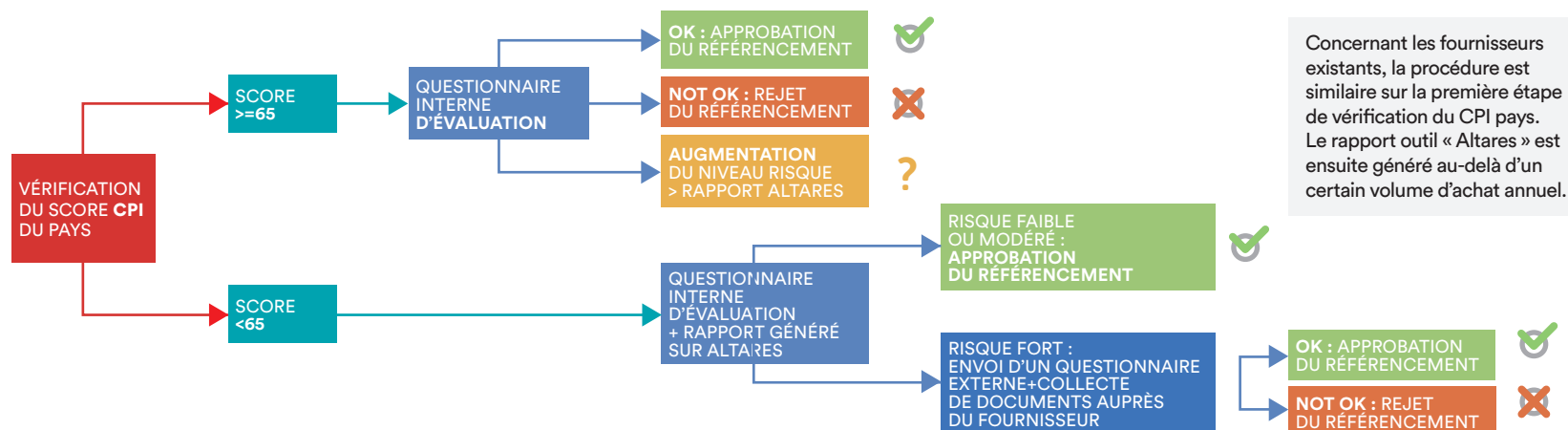
### LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

BUT a instauré une politique de lutte contre la corruption en s'appuyant sur les obligations légales de la loi Sapin 2. Ainsi, dans ce cadre, une procédure d'évaluation spécifique des fournisseurs au regard du risque de corruption a été mise en place.

Le niveau de risque de corruption du pays d'origine du fournisseur est évalué grâce à l'Indice de Perception de la Corruption (CPI) de Transparency International. Cet indice se fonde sur des enquêtes d'opinion afin de classer les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique.

But travaille avec l'outil « Altares », un logiciel qui permet d'évaluer le niveau de risque global du fournisseur selon un certain nombre de critères (condamnation des dirigeants ou de la société, presse négative, personnes politiquement exposées, etc.). Il permet également d'être alerté en cas d'évolution sur un fournisseur évalué (exemples : nouvelle sanction, changement d'actionnariat, etc.).

Le dispositif d'évaluation des nouveaux fournisseurs au regard du risque de corruption comporte plusieurs étapes afin de valider ou non la décision de référencement :



**100%**  
DE NOS  
FOURNISSEURS  
considérés comme  
« à risque » sont évalués.

**5**

# Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

BUT a instauré un système d'alerte permettant aux collaborateurs de signaler des comportements ou des situations en contradiction avec les principes énumérés dans le Code de conduite, portant notamment sur les droits humains et sur l'environnement.

Le comité d'éthique, notamment la responsable des relations sociales et le directeur de l'Audit interne, gèrent ce mécanisme d'alerte.

Il correspond à la mise en place d'une adresse email spécifique portée à la connaissance de tous les collaborateurs sur l'intranet.

Afin de faire connaître ce moyen de signalement, une newsletter annuelle rappelle où est disponible le Code de conduite et l'existence de ce mécanisme d'alerte. Enfin, la formation e-learning obligatoire sur le « Code de conduite des affaires et de vigilance » fait également mention de cette adresse mail.

Lorsqu'une alerte est détectée, une enquête est réalisée par un représentant de la direction des ressources humaines et par un représentant de la direction de l'audit. La confidentialité des informations est garantie pendant tout le processus d'alerte afin que les lanceurs d'alertes puissent signaler tout manquement potentiel sans risque de représailles à leur encontre.

6

**Dispositif de suivi des mesures  
mises en œuvre & évaluation  
de leur efficacité dans le cadre  
du plan de vigilance**

Des modifications au plan de vigilance pourront être apportées selon l'évolution des plans d'actions, du contexte réglementaire, et plus globalement de l'actualité. En plus d'une veille continue sur ces sujets, le comité Devoir de vigilance prévoit une réunion annuelle de mise à jour. Il est également prévu de revoir en profondeur la cartographie pour en questionner les fondements et process tous les 4 ans.

Un référent Devoir de vigilance assure l'animation permanente des sujets en interne et il garantit notamment le suivi des indicateurs de performance (KPI) définis.

Les évolutions liées au plan de vigilance sont présentées deux fois par an au comité RSE et au comité de Direction de BUT :

- le comité RSE assure un suivi opérationnel en actant les projets et plans d'actions en fonction des nouvelles problématiques pouvant survenir,
- les temps de reporting au comité de Direction permettent de valider les jalons stratégiques du plan de vigilance.

**BUT**

toujours  
là pour  
vous